

REFORME DE MOBILITE POURSUITE DU MOUVEMENT AU SPIP 68

Le CTM qui a eu lieu le 6/01/2020 démontre une nouvelle fois la volonté de la DAP de détruire le droit à la mobilité des agents en SPIP. Pourtant, lors de notre entrée dans la Fonction Publique, les règles de mobilité géographique étaient clairement définies, de façon équitable et précise. **En les supprimant, le gouvernement trahit notre engagement à servir l'Etat.**

Cette attitude s'inscrit dans un mépris général à l'encontre des personnels des SPIP: arrivée de la LPJ à moyens constants; absence d'organigrammes; exclusion des personnels des SPIP aux primes de surencombrement et à la revalorisation de l'ISS; absence de revalorisation des personnels administratifs par ailleurs lésés par le RIFSEEP; réforme statutaire des CPIP au point mort, ...
Sans compter les autres injustices liées au gel du point d'indice ou à la réforme des retraites!..

Réunis en Assemblée Générale le 14 janvier 2020, les personnels d'insertion et de probation de l'antenne de Colmar, syndiqués ou non, ont décidé à l'unanimité des présents, de poursuivre le mouvement face aux attaques contre la Fonction Publique, et d'appliquer les modalités suivantes:

-Journée "SPIP mort" le 21/02/2020

-Signature automatique des mails: *"La Fonction Publique fait face à des attaques sans précédent dans ses grands principes: les agents du SPIP de Colmar se mobilisent pour la défendre. Nous demandons le maintien de nos droits à la retraite et d'un dispositif équitable et contrôlé concernant les modalités et critères de mutation"*

-Diffusion et appel à signer la pétition contre la réforme de mobilité: <https://www.change.org/p/personnels-du-minist%C3%A8re-de-la-justice-pour-le-maintien-d-une-mobilit%C3%A9-transparente-et-%C3%A9quitable-des-personnels-des-spip>

Les agents du SPIP de COLMAR revendiquent la protection des principes fondateurs de la Fonction Publique et le respect de leurs droits!

A Colmar, le 16/01/2020
CGT SPIP 68